



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 30 décembre 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE LA LEGISLATION POUR EMPÊCHER LES VENTES DE NICOTINE LIQUIDE AUX MINEURS ET POUR EXIGER DES CONTENANTS A L'ÉPREUVE DES ENFANTS

Trouvée dans les cigarettes électroniques, la nicotine liquide est particulièrement toxique si elle est ingérée

De 2010 à 2014, les cas signalés ont augmenté pour passer de un par mois à 215 dans tout le pays

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui la législation interdisant les ventes de nicotine liquide aux mineurs et exigeant des contenants à l'épreuve des enfants pour les protéger contre l'empoisonnement accidentel.

« Cette mesure permettra de lutter contre la dépendance à la nicotine pour qu'elle ne tombe pas entre les mains de mineurs et pour éviter un accident bouleversant qui pourrait survenir si un enfant est exposé à cette substance potentiellement dangereuse », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Je suis fier de ratifier cette proposition de loi et en remercie les défenseurs pour leurs efforts concernant cette initiative plus que nécessaire. »

La nicotine liquide, souvent connue sous le nom de liquide électronique ou e-liquide, est un composé de nicotine et d'autres produits chimiques. La nicotine liquide concentrée est hautement toxique, même en petites doses, et si elle est ingérée, elle peut causer des tremblements, des vomissements, des attaques cérébrales et potentiellement la mort. Pour les enfants en bas âge et les enfants, la nicotine liquide ingérée est particulièrement mortelle. Selon un [rapport](#) de 2014 des centres pour le contrôle des maladies, le nombre d'appels aux centres anti-poison concernant la nicotine liquide a augmenté pour passer de un par mois en septembre 2010 à 215 par mois en février 2014. Plus de la moitié des appels (51,1%) concernaient des enfants âgés de moins de 5 ans.

La nicotine liquide est facilement accessible et vendue pour être utilisée dans les cigarettes électroniques. Bien que l'Etat de New York ait interdit la vente des cigarettes électroniques aux mineurs en 2010, la loi n'a pas expressément interdit la vente de nicotine liquide aux mineurs ou défini des exigences de conditionnement.

Ce projet de loi (S.7027-C/A.9299-D) permettra de :

- Interdire la vente de nicotine liquide aux mineurs : Cette limitation s'applique aux mineurs âgés de moins de 21 ans dans la Ville de New York, et de moins de 18 ans dans tout le reste de l'Etat. Les entreprises qui vendent de la nicotine liquide doivent disposer d'une signalétique spécifique indiquant que la vente de ce produit aux mineurs est strictement interdite.
- Exiger des conditionnements à l'épreuve des enfants pour les ventes : Cette mesure tend à interdire aux chefs d'entreprises de vendre de la nicotine liquide à moins qu'elle ne soit conditionnée dans une bouteille pourvue d'une fermeture de sécurité pour les enfants visant à éviter une exposition accidentelle. Ceux qui la violeront feront l'objet d'une sanction civile allant jusqu'à 1 000 \$.

La Députée Linda B. Rosenthal a déclaré : « L'exposition même à quelques petites quantités de nicotine liquide peut être mortelle pour les jeunes enfants. La mort accidentelle d'un petit garçon âgé d'un an de Fort Plain, NY, suite à un empoisonnement à la nicotine liquide, le premier du genre de la nation, souligne la nécessité de ce type de législation de bon sens. J'espère que cette loi permettra d'éviter à une autre tragédie comme celle-ci de survenir, et je suis heureuse que le Gouverneur Cuomo ait ratifié mon projet de loi. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

We Work for the People
Performance * Integrity * Pride